

DUNKERQUOIS : LA PREMIERE TARIFICATION ECO-SOLIDAIRE DE L'EAU, OFFICIELLEMENT LANCEE !

Ce 21 septembre, Michel Delebarre – Ancien Ministre d'Etat, Sénateur Maire de Dunkerque, Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque et Président du SMAERD – officialise la nouvelle mesure de tarification éco-solidaire de l'eau, dont la mise en œuvre aura lieu le 1^{er} octobre. Devant une assistance composée des 27 maires des communes membres du SMAERD, et en présence de Philippe Maillard, Directeur Général de Lyonnaise des Eaux, il réaffirme l'engagement de tout un territoire : « Chacun peut faire un geste pour l'environnement et réduire son budget eau. Avec la tarification éco-solidaire, le Dunkerquois démontre une fois encore son attachement aux valeurs de solidarité et au développement durable ». Rappelons que cette tarification est une première en France, et que sa volonté est double : inciter aux comportements éco-responsables en accompagnant les usagers du service et promouvoir l'accès à l'eau pour tous.

Dunkerque lance la première Tarification Eco-solidaire de l'eau en France. **Un dispositif inédit** qui s'inscrit dans la continuité de l'engagement du territoire en faveur du Développement Durable. Il s'agit d'une tarification :

- **écologique**, parce qu'elle mobilise les habitants pour **une consommation raisonnée de l'eau**,
- **solidaire**, parce qu'elle prend en compte pour la première fois les revenus des ménages.

Une mesure explicitée en cinq points clés, par Céline Lericque, Directrice Générale du SMAERD et Renaud Camus, Directeur Régional des Opérations Nord, Lyonnaise des Eaux :

- **Trois tranches de prix** fixées en fonction des usages de l'eau :

	0 – 75m ³	76 – 200m ³	200m ³ et plus
Particuliers bénéficiaires CMUc	0,32€ / m ³	1,53€ / m ³	2,04€ / m ³
Particuliers non bénéficiaires CMUc	0,83€ / m ³		

- **L'eau « essentielle » accessible à tous** : pour l'alimentation et l'hygiène, **une baisse minimum de 20% du coût de l'eau**. Cette réduction est plus importante encore pour les bénéficiaires de la CMU complémentaire, avec une baisse de 70%.
- Une tarification **qui prend en compte la taille des foyers**. Pour les familles nombreuses, à partir de la 6^{ème} personne, remise d'un Chèque Eau de 12€ par personne supplémentaire et par an. Pour les habitants d'immeubles, bénéficiaires de la CMU complémentaire, ce chèque eau de 40€ par an constituera un avoir au paiement des charges incluant l'eau.
- Un « **Observatoire éco-solidaire** », qui associe les habitants et les collectivités, pour suivre le dispositif et l'efficacité des mesures.
- **Un fonds « Eau durable »** pour valoriser les initiatives des professionnels en vue de préserver la ressource.

Les 27 communes du Syndicat Mixte pour l'Alimentation en Eau de la Région de Dunkerque :

Armbouts-Cappel ; Bergues ; Bourbourg ; Bray-Dunes ; Cappelle-la-Grande ; Coudekerque-Branche ; Coudekerque-Village ; Craywick ; Dunkerque ; Fort-Mardyck ; Ghyselde ; Grande-Synthe ; Grand-Fort-Philippe ; Gravelines ; Holque ; Hoymille ; Leffrinckoucke ; Les Moeres ; Looberghe ; Loon-Plage ; Saint-Georges-sur l'Aa ; Saint-Pol sur Mer ; Spycker ; Tétéghem ; Uxem ; Watten ; Zuydcoote